



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 80095

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la forte hausse de la consommation de cannabis observée chez les adolescents depuis une dizaine d'années. Alors qu'en 2003, la consommation baissait, la consommation des jeunes mineurs aurait sensiblement augmenté, comme le montrent les données collectées lors des journées Défense et citoyenneté de mars 2014, publiées en avril 2015 par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies : ainsi, près d'un adolescent sur deux aurait déjà goûté du cannabis ; le niveau de consommation régulier, surtout, connaît une très forte hausse, près d'un jeune sur dix estimant consommer du cannabis au moins 10 fois par mois. D'après les chiffres de l'Observatoire, 25,7 % des garçons et 17,3 % des filles présentent un risque élevé de dépendance ou d'usage problématique, d'autant plus grave qu'une consommation précoce induit des troubles de l'apprentissage, de la mémoire et peut précipiter des troubles psychiatriques. Il est d'autant plus difficile de lutter contre l'usage de cette drogue qu'elle est facile à trouver sur tout le territoire, dans tous les milieux sociaux et qu'elle peut être utilisée aussi bien dans un contexte festif que comme anxiolytique. L'augmentation de la consommation s'inscrit, semble-t-il, dans un net accroissement de l'offre dans notre pays. En 2013, le plan gouvernemental de lutte contre les addictions avait mis l'accent sur une prévention plus efficace et une détection précoce des consommateurs. Ces mesures commencent à entrer en application, mais on peut légitimement craindre qu'elles soient insuffisantes. Aussi, face aux chiffres inquiétants évoqués, il lui demande quelle méthode pourrait être envisagée afin de sensibiliser efficacement les jeunes aux dangers du cannabis.

Texte de la réponse

La consommation de cannabis est élevée, surtout chez les jeunes adultes. C'est de loin, le produit illicite le plus consommé en France, expérimenté par 4 personnes sur 10 entre 18 et 64 ans. Les causes de cette consommation sont multifactorielles : l'accessibilité du produit s'est développée, le cannabis s'est banalisé et la perception de sa dangerosité a diminué. Les dernières recherches s'accordent sur les dangers pour la santé de l'usage fréquent du cannabis, notamment lorsque celui-ci a débuté tôt à l'adolescence et que les quantités fumées sont importantes. Une telle consommation de cannabis peut à court terme : générer des troubles de l'attention, de la mémoire et de l'apprentissage, affaiblir les capacités de coordination, ce qui peut favoriser les risques d'accident, altérer le développement cognitif et neurologique... Pour être efficace, la prévention des conduites addictives soit s'inscrire dans une démarche globale de promotion de la santé. C'est ce que le Gouvernement porte au travers de l'ensemble des mesures du plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017. Ce plan lancé par le Premier ministre le 20 septembre 2013, accorde une large place aux mesures destinées aux jeunes. Ces mesures recouvrent des actions en matière de prévention, notamment de développement de campagnes de prévention prenant mieux en compte les spécificités des jeunes dans l'élaboration des messages et dans leurs modalités de diffusion, et de prise en charge, en particulier en positionnant les consultations jeunes consommateurs comme structures pivot de la mise en oeuvre de l'intervention précoce. Ces consultations jeunes consommateurs font actuellement l'objet d'un travail de redynamisation, qui se traduit en particulier par une meilleure visibilité auprès du public et des professionnels en

contact avec les jeunes, afin de mieux répondre aux besoins. Une campagne de communication a été diffusée début 2015 pour mieux faire connaître ces structures. Cette campagne grand public comprenait trois spots télé (cannabis, jeux vidéo, alcool) mettant en scène les visions caricaturales et fantasmées induites par des comportements potentiellement addictifs, et montrant comment les consultations jeunes consommateurs peuvent être un lieu de retour au dialogue entre l'adolescent et son entourage concernant notamment sa consommation de substances psychoactives illicites.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80095

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3840

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7424